



CABINET DE SOPHROLOGIE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : RESPECT DES LOCAUX ET DES BIENS

Chaque personne s'engage à veiller aux locaux et au matériel mis à sa disposition. Toute dégradation volontaire ou non sera à la charge de la personne responsable.

Article 2 : RESPECT DES PERSONNES :

Chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer au sein du cabinet.

Article 3 : TELEPHONE PORTABLE :

Tous les téléphones portables doivent être éteints complètement pour éviter toute sonnerie ou bruit de vibration pendant les séances.

Article 4 : ENREGISTREMENTS :

Les enregistrements fournis le cas échéant sont destinés à l'entraînement sophrologique de la personne à qu'ils sont adressés. Ils sont donc protégés par le droit à la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être ni repris ni modifié, en tout ou autre partie, pour un autre usage que l'entraînement de la personne à qui il est destiné.

Article 5 : DUREE DES SEANCES INDIVIDUELLES :

La durée des séances individuelles est fixée à une heure, tout retard sera déduit du temps de la séance. Le montant de la séance reste dû dans sa totalité.

Article 6 : ABSENCE :

Sauf en cas de force majeure, toute absence à une séance qui n'aura pas été signalée au moins 24 heures à l'avance sera due.

Article 7 : ABSENCE ET RETARD SEANCES DE GROUPES :

En cas d'absence à une séance, celle-ci ne peut être ni remboursée, ni rattrapée dans un autre groupe. En cas de retard, le participant doit attendre, si un exercice est en cours, la fin de celui-ci, avant d'entrer dans la salle.

Article 8 : ARRET DES SEANCES DE GROUPES :

Pour les participants qui pour des raisons personnelles sont amenés à interrompre occasionnellement ou définitivement un module, 50% du montant des séances restantes sera

remboursé. Pour les participants qui pour des raisons de force majeure indépendantes de leur volonté (changement professionnel imposé, actes médicaux d'urgence), seraient amenées à interrompre définitivement les séances, le montant total des séances restantes sera remboursé. Ce remboursement ne pourra intervenir que sur présentation de justificatifs écrits faisant acte de force majeure ou de décisions imposées par des tiers ne permettant pas au participant de poursuivre son module.

En cas de non-respect du règlement intérieur, le sophrologue pourra décider d'interrompre les séances définitivement et en aucun cas donner lieu à un remboursement des séances en cours. En participant aux séances au sein du cabinet, chaque personne accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

Article 9 : CONFIDENTIALITE :

Chaque participant s'engage à la confidentialité sur ce qui aura été dit et partagé au cours de la séance.

Mesures COVID-19

Le cabinet est ouvert dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

- Port du masque obligatoire.
- Venir à l'heure et patienter dans la salle d'attente.
- Venir de préférence seul(e) au cabinet, sauf pour les parents accompagnant les enfants et les personnes à mobilités réduites. En entrant et en sortant du cabinet, je vous invite à vous nettoyer les mains avec le gel hydro alcoolique à votre disposition.
- Règlement possible par virement, chèque ou espèces.

La séance sera assurée à distance, en visioconférence en priorité dans les cas suivants :

- si vous avez une suspicion de COVID (symptômes de l'état grippal, perte du goût ou d'odorat ou affection des voies respiratoires avec fièvre),
- si vous présentez un « profil à risque »,
- si vous êtes testé(e) positif au covid-19
- ou pour ceux qui le souhaitent.

Par avance, merci de votre compréhension.

Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance du règlement intérieur.

Tél : 06.32.47.10.61 - Mail : sybille.bijou@gmail.com